

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 9 Juin 2023**

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,  
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

05/06/2023

Date d'affichage :

05/06/2023

Pouvoirs :

Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Gérald BONNARD donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**20230609 – 07 - AFFAIRES SCOLAIRES – REGLEMENT CANTINE/PERISCOLAIRE  
2022/2023 - APPROBATION**

**Rapporteur : Madame Fabienne SOLER**

Madame SOLER informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement de cantine – garderie pour l'année 2023/2024, en annexe de la présente délibération.

Madame SOLER propose un règlement qui intègre des modifications sur les articles 6 « inscription », 7 « Paiement » et 8 « Annulation » qui réprécise les modalités d'accueil en garderie et cantine. Madame SOLER donne lecture des modifications apportées.

Tarification Cantine/garderie :

Elle rappelle que les tarifs de la cantine sont fixés en fonction du quotient familial. Le tarif de la garderie est fixé à la ½ heure. Il est proposé de reconduire les tarifs 2022/2023, soit les tarifs suivants :

### Tarif garderie :

- L'inscription à la garderie se faisant à la ½ heure, le tarif fixé à la ½ heure sera de 0.60 €.
- Une pénalité de 5.21 € par enfant et par ¼ d'heure de retard, après 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi est maintenue
- De même, une pénalité de 5.21€ par semaine sera facturée pour les enfants non-inscrits à la garderie, en sus du coût normal du service,

### Tarif Cantine :

Prix d'un repas 2021/2022	Prix d'un repas 2022/2023	Quotient Familial
3.35 €	3.41€	Inférieur à 700
4.41€	4.49€	Compris entre 701 et 1200
5.71 €	5.86€	Compris entre 1201 et 1700
6.75 €	6.88€	Supérieur à 1700
Repas de pénalité : 6.94 €	Repas de pénalité : 8.75€	

### Règlement du Périscolaire :

Le règlement reprecise les modalités d'accueil des enfants à la cantine, ainsi qu'au périscolaire, avec pour la rentrée 2023, l'accent mis sur le respect, et les sanctions induites.

### **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le règlement de cantine/garderie pour l'année 2023/2024, en annexe du présent projet,
- **D'APPROUVER** la reconduction des tarifs cantine/garderie pour l'année 2023/2024.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :**

- **APPROUVE** le règlement de cantine/garderie pour l'année 2023/2024, en annexe du présent projet,
- **APPROUVE** la reconduction des tarifs cantine/garderie pour l'année 2023/2024.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,  
Olivier TISSERAND

